

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022**

SEANCE OUVERTE A 20 h 40

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Serge CHARTIER, M Émeric BOSSIS, M Jacques HUGON, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Nicolas BOOS.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Isabelle WHELAN.

Mme Isabelle WHELAN donne procuration à Mme Annie VOGNE.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2022.

2. AMÉNAGEMENT DU POURTOUR DE LA FONTAINE

Le maire présente :

- un projet chiffré de l'entreprise FCE ainsi que les esquisses. Le sol est à base de pavés en grès et la fontaine est ceinturée par des blocs-marches afin de la mettre en valeur. Le devis se monte à 14 059 € HT.
- Un deuxième projet de l'entreprise FCE. Le sol est à base de pavés en grès et la fontaine n'est plus ceinturée par des blocs-marches. Le devis se monte à 12 463,50 € HT.

Un débat s'instaure sur le montant de ces deux devis et sur l'opportunité de l'aménagement du pourtour de la fontaine à base de béton désactivé.

Après débat, le conseil municipal :

- refuse à la majorité (6 voix pour et 1 contre (Mme Isabelle WHELAN)) les devis de 14 049 € et de 12 463,50 €.
- demande l'établissement d'un devis d'aménagement du pourtour de la fontaine à base de béton désactivé.

3. AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE DU BÂTIMENT MAIRIE

Le maire expose les données de cet aménagement :

- La demande de subvention Detr de la Préfecture a été demandée.
- Un groupe de travail s'est réuni le 19 octobre 2022 pour étudier 5 devis de cuisine et 1 devis de cuisinière.
- Les Devis Schmidt et AG Menuiserie 5 000 répondent au besoin. Schmidt a un four en hauteur et AG Menuiserie un grand plan de travail.

Madame Catherine LIGNEE fait état d'un changement dans le devis d'AG Menuiserie 5 000 : la plaque de cuisson est une vitrocéramique au lieu d'une plaque à induction.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de reporter sa décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

4. SITE INTERNET

Le maire présente le devis de la société JORDEL MÉDIAS :

- Création et mise en place du site : 1 600 € HT
- Maintenance et surveillance : 420 €/an

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le devis de la société JORDEL MÉDIAS pour les montants figurant ci-dessus et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

5. ASSURANCE MAIRIE

Le maire expose que, pour des raisons de coût élevé (2 254,98 € TTC en 2022), le contrat avec la MUTUELLE DE L'EST a été résilié à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le maire présente les devis d'assurance suivant :

- GROUPAMA : 1 150,97 € avec franchises diverses,
- CRÉDIT AGRICOLE : 1 196,98 € TTC avec franchises de 300 €,
- CRÉDIT AGRICOLE : 1 270,97 € TTC sans franchise.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter le devis du CRÉDIT AGRICOLE avec franchise pour un montant de 1 196,98 € TTC et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

6. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)

61. Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) et service de l'assainissement collectif.

611. M Serge CHARTIER présente le RPQS 2021 du SPANC qui est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

- 30 % des installations sur 2 044 sont conformes.
- 65 des installations sur 2 044 sont non conformes sans risques
- 5 % des installations sur 2 044 sont non conformes avec risques pour la santé publique ou l'environnement.

612. M Serge CHARTIER présente le RPQS 2021 de l'assainissement collectif qui est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

49 communes sur 66 sont en assainissement collectif.

62. Suez.

M Nicolas BOOS présente le rapport annuel du délégataire SUEZ qui assure le service public d'assainissement depuis le 1^{er} avril 2021. Ce document est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

Le prix de l'assainissement est de 2,22 €/m³ dans notre Communauté de communes (CC).

7. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le maire propose l'attribution de subventions aux associations déjà bénéficiaires en 2021 suivantes :

- Banque alimentaire : 100 €
- Pupilles de l'Enseignement public : 50 €
- Secours Populaire : 60 €
- Ligue contre le cancer : 100 €

- Sclérosés en plaque du Massif Jurassien : 100 €
- Don du Sang : 50 €
- Souvenir Français : 50 €
- AFM délégation du Jura : 100 €
- ADMR : 50 €
- Louvèterie : 50 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de valider cette proposition d'attribution de subventions aux associations et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

Le maire propose l'attribution d'une subvention de 50 € à la paroisse de l'ANGILLON.

Après débat, le conseil municipal décide à la majorité (3 voix pour, 3 voix contre (M Nicolas BOOS, M Émeric BOSSIS et Mme Catherine LIGNÉE) et 1 abstention (Mme Isabelle WHELAN) de valider cette proposition d'attribution de subvention à la paroisse de l'ANGILLON et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

8. GESTION DES PARCELLES FORESTIÈRES COMMUNALES

81. Affouage 2022 - 2023

Le maire propose :

- la validation du règlement d'affouage 2022 - 2023,
- la validation de la liste des garants (M Philippe CHAPUIS, Mme Monique CHAPUIS, M Bruno DEBIÉ, M Jacques JORNOT, M Philippe JOURNOT, Mme Marie-Claire DEDIEU, M Gérard GREFFIER, M Fabien GREFFIER),
- la fixation du tarif du stère à 5 €.

Après débat, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) les propositions énoncées ci-dessus et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

82. Régime forestier des parcelles A 56 et B 22

La commune a acquis les parcelles forestières A 56 (Champ du Poirier de 0,5450 ha) et B 22 (Combe Bernard de 0,8360 ha). M. Nicolas BOOS propose de demander l'application du régime forestier pour ces 2 parcelles (1,3810 ha). La surface cadastrale des parcelles forestières communales sera alors de 39 ha 78 a 99 ca.

Après débat, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, (7 voix) la demande d'application du régime forestier aux parcelles A 56 et B 22 et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

9. INSTALLATION PANNEAU PDIPR

M Nicolas BOOS propose l'installation d'un panneau présentant le «Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)» entre l'abris bus et le chemin de la Racine. Ce panneau est offert par la Communauté de communes.

M Nicolas BOOS présente le devis d'installation de ce panneau de l'entreprise Jean Michel DOLE : 1 368 € TTC.

Après débat, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, (7 voix) le devis de l'entreprise Jean-Michel DOLE et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

10. INFORMATIONS

101. École de la Fresse

Le Conseil d'École du 8 novembre 2022 a été présidé par M BINET, nouveau directeur. L'effectif est de 128 élèves répartis en 5 classes. Mme Leslie-Anne BARDEY et Marina DAURES ont été élues déléguées de parents d'élèves.

Lors de la réunion du SIVOS du 1^{er} décembre 2022, le tarif du repas à la cantine a été fixé à 5,5 €. Le maire du MOUTOUX avait demandé un tarif du repas à 5 € ; la demande n'a pas été acceptée.

Le prix du repas doit passer à 6 € le 1^{er} janvier 2023 et le SIVOS fera un effort pour maintenir ce tarif à 5,5 € durant l'année 2023.

102. Décoration de Noël

Les décorations datent de 2014 et le conseil municipal estime qu'il serait opportun de les changer en 2023.

103. Hôpital de CHAMPAGNOLE

Durant les mois de novembre et décembre, les Consultations Non Programmées et la ligne SMUR ont été temporairement suspendues. Le maire procède à la lecture de sa lettre adressée au Centre Hospitalier de LONS LE SAUNIER et à la lettre réponse de ce Centre Hospitalier.

104. Repas des soixantenaires et plus du dimanche 11 décembre

Le maire fait part de sa grande satisfaction car cette manifestation fut une réussite. 15 participants ont apprécié un excellent repas qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

105. Vœux 2023

Le maire propose la date du dimanche 22 janvier pour cette manifestation.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

106. Sonorisation pour les manifestations

Le maire propose l'acquisition d'une enceinte sono avec batterie pour les manifestations de la mairie en particulier se déroulant au Four des Canadiens.

Le Conseil municipal donne son accord pour cette acquisition d'un montant de 500 € environ.

107. PLUi, séances d'atelier et d'informations

Le maire fait part de séances d'informations et d'atelier sur le PLUi les 13 et 14 décembre à ÉQUEVILLON.

11. DIVERS

Concernant la circulation routière dans la commune, il est rapporté la situation récurrente de risque d'accident au centre du village et plus précisément au niveau des intersections entre la D 251 et les voiries communales. Se pose la question de la « Priorité à Droite ».

Après débat, le Conseil municipal estime que cette question est à traiter lors d'une prochaine réunion en présence d'un représentant de la Direction des Routes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Le Maire

Jacques HUGON

